Un budget pour la Stratégie Europe 2020 : propositions de la Commission pour le prochain cadre financier pluriannuel

Synthèse et commentaires

La Commission a présenté ce 29 juin son paquet de propositions relatif au futur cadre financier pluriannuel¹ (CFP), portant sur la période 2014-2020. Celui-ci s'inscrit dans la perspective de la concrétisation des objectifs de la Stratégie Europe 2020 (croissance intelligente, durable et inclusive), et met l'accent sur la dimension paneuropéenne et la valeur ajoutée européenne.

Le montant total du budget proposé est de 1.025 milliards €, soit 1,05 % du RNB en crédits d'engagements et 1 % du RNB en crédits de paiement, auxquels il faut ajouter 58,316 milliards € hors cadre financier, ce qui porte le but à 1,11 % du RNB (voir tableau en annexe).

Sur le **volet financement**², la Commission propose un nouveau système de ressources propres fondé sur une taxe sur les transactions financières et une nouvelle ressource TVA, de sorte à minimiser le recours aux contributions nationales, et à contrer la logique du « juste retour ». Il s'agit également d'introduire davantage de transparence dans le système, notamment via une simplification quant aux corrections et rabais. La Commission propose de plafonner les contributions des Etats membres.

Les **principes** qui sous-tendent les propositions sont les suivants :

- Le renforcement de l'orientation sur les résultats, en lien avec les objectifs de la Stratégie Europe 2020 : cela implique de concentrer les programmes sur un nombre limité de priorités et d'actions à forte visibilité et atteignant une masse critique, et de rationnaliser les programmes.
- La simplification des règles en vue d'alléger la charge administrative, à la fois au niveau des règles générales et sectorielles.
- L'instauration d'une conditionnalité aux financements, en particulier pour la Politique de Cohésion et l'Agriculture. La Commission veillera également à la cohérence entre la politique économique globale et le budget de l'UE.
- La stimulation des investissements privés via des instruments financiers novateurs. Cela sera opéré en collaboration avec le groupe BEI et les institutions financières publiques nationales et internationales. Cela permettrait également de contribuer au développement des marchés financiers.

Les domaines prioritaires identifiés sont les infrastructures paneuropéennes, la recherche et l'innovation, l'éducation et la culture, la sécurisation des frontières extérieures et les priorités de la politique extérieure, auxquelles s'ajoutent les priorités transversales de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique.

SPW/DPE/FHT / 08/07/11 | 1

COM(2011)500. L'ensemble disponibles des documents via · sont http://ec.europa.eu/budget/biblio/documents/fin_fwk1420/fin_fwk1420_fr.cfm.

² Les propositions sont détaillées dans les propositions réglementaires accompagnant la communication.

Les principaux changements mis en évidence par la Commission pour les principaux secteurs sont les suivants :

Horizon 2020: un cadre stratégique commun pour la recherche, l'innovation et le développement technologique

La Commission propose de rassembler, sous un cadre stratégique commun (Horizon 2020), l'ensemble des instruments de soutien à la R&D et à l'innovation (Programme-Cadre pour la R&D, Institut Européen d'Innovation et de technologie (EIT), et volet innovation du Programme-Cadre pour la Compétitivité et l'innovation) afin de les lier plus étroitement aux objectifs stratégiques et de simplifier les procédures. Il s'agira notamment d'offrir un cadre plus favorable aux PME. Les financements seraient articulés en 3 axes :

- Renforcer l'excellence de la base scientifique : soutien renforcé à la recherche exploratoire (Conseil Européen de la Recherche), technologies futures et émergentes, compétences, formation et évolution de la carrière des chercheurs (actions Marie Curie), infrastructures de recherche prioritaires (mise en réseau, accès et développement);
- Relever les défis de société : soutien d'activités depuis la recherche jusqu'au marché dans les domaines prioritaires de la Stratégie Europe 2020. Seront couvertes des actions en matière d'innovation (projets pilotes, démonstrations, bancs d'essai, marchés publics, pénétration sur le marché), des approches interdisciplinaires et des activités de recherche dans les domaines socio-économiques et des sciences humaines. L'EIT y contribuera en s'appuyant sur ses communautés de la connaissance et de l'innovation;
- Développer un leadership industriel et stimuler la compétitivité : encourager les entreprises à effectuer des recherches et à innover dans le domaine des technologies de base, soutenir les services et secteurs émergents et résoudre les problèmes propres aux PME. Seront soutenues au sein de cet axe les mesures visant à faciliter l'accès au financement à risque et au capital-risque et à favoriser l'innovation dans les PME à fort potentiel de croissance (cf. mécanisme de partage des risques et instruments financiers du PIC pour les PME innovantes).

Le budget proposé pour ce cadre commun est de 80 milliards € pour la période, mais un effet de levier important sur les fonds privés est escompté.

Il est également prévu de renforcer la complémentarité et les synergies avec la Politique de Cohésion, qui permet de renforcer les capacités de recherche et d'innovation au niveau régional. Concernant les infrastructures de recherche, des financements seraient octroyés sur base d'enveloppes prédéfinies pour les régions éligibles. Les contrats de partenariat de la Politique de Cohésion appuieront des stratégies de spécialisation intelligente répondant aux priorités thématiques. Une interface sera également établie avec la PAC.

Programme Compétitivité et PME

Bien que non mentionné dans la communication principale, il est utile de mentionner le maintien d'un programme de soutien à la compétitivité et des PME, successeur au premier pilier du PIC actuel. Celui-ci serait doté d'un budget de 2,4 milliards €, et reprendrait notamment les mesures suivantes :

Accès au financement (en collaboration avec le Groupe BEI) : mécanisme de collecte de fonds propres pour les investissements en phase de croissance (fonds de capitalrisque transfrontaliers et création d'un fonds de fonds européen) et mécanisme de prêt.



- Amélioration de la compétitivité et de la viabilité de l'industrie de l'UE: amélioration de l'environnement économique et réglementaire, échange de meilleures pratiques, initiatives sectorielles, développement de la politique des PME en lien avec le Small Business Act, tourisme, utilisation commerciale des concepts et idées dans certains secteurs.
- Accès aux marchés : services de soutien via le réseau Entreprise Europe, soutien aux activités des PME sur les marchés extérieurs, coopération industrielle internationale (atténuer les différences entre environnements réglementaires et commerciaux).
- Promotion de l'esprit d'entreprise : simplification des procédures et esprit d'entreprendre, Erasmus pour les jeunes entrepreneurs.

Politique de Cohésion

La Commission propose d'apporter des modifications substantielles à la Politique de Cohésion, de manière à mettre davantage l'accent sur les résultats et l'efficacité des dépenses et à la relier plus systématiquement aux objectifs de la Stratégie Europe 2020. Les principales propositions peuvent être synthétisées comme suit :

- Création d'une nouvelle catégorie de régions les régions en transition qui englobera les régions perdant leur statut de région en Convergence et toutes les régions dont le PIB par habitant se situe entre 75 % et 90 % de la moyenne des 27. Un budget de 38,8 milliards € lui serait alloué. Les régions perdant leur statut de région en Convergence bénéficieront d'un filet de sécurité leur permettant de conserver les deux tiers de leur dotation actuelle. Le niveau d'intervention sera modulé selon le niveau de PIB.
- Etablissement de pourcentages minimaux à prélever sur les Fonds structurels en faveur du FSE: 25 % pour les régions de l'Objectif Convergence, 40 % pour les régions en transition et 52 % pour les régions de l'Objectif Compétitivité. Cela conduit à une part minimale de 25 % de l'enveloppe de la Politique de Cohésion allouée au FSE, soit 84 milliards €. En outre, sa portée serait élargie pour couvrir les équipements liés au capital humain et au social.
- Un cadre stratégique commun traduisant les orientations de la Stratégie Europe 2020 en priorités d'investissement sera élaboré et couvrira les Fonds structurels, le FEADER et le FEP.
- Fixation de conditionnalités ex ante (avant le versement des fonds) et ex post qui feront dépendre le déblocage de fonds supplémentaires de performances à atteindre. Par ailleurs, la conditionnalité liée à la nouvelle gouvernance économique complètera ces conditions spécifiques.
- Un contrat de partenariat sera conclu avec chaque Etat membre, il énoncera les engagements des partenaires quant à l'allocation des fonds, aux conditions fixées et aux objectifs poursuivis (cadre de performance). Un rapport annuel sera élaboré par les Etats membres. Un lien étroit avec les programmes nationaux de réforme et les programmes de stabilité et de convergence des Etats membres devra être établi, de même qu'avec les recommandations par pays.
- Une **réserve de performance** de 5 % sera établie et allouée à mi-parcours sur base de l'atteinte des objectifs fixés en lien avec la Stratégie Europe 2020.
- Un nombre limité de priorités d'investissement sera fixé. Les régions en compétitivité et en transition devraient essentiellement mobiliser les fonds (à



l'exception du FSE) en faveur de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, de la compétitivité et de l'innovation des PME. Les interventions en faveur de 2 premiers objectifs devraient s'élever à au moins 20 %. Les régions convergence auraient accès à un choix plus large.

- Les Etats membres seront encouragés à recourir à des **programmes plurifonds**.
- Pour améliorer **l'absorption des fonds**, la Commission propose d'abaisser le taux de plafonnement des dotations à 2,5 % (capping)³, d'autoriser un relèvement temporaire du taux de cofinancement de 5 à 10 points lorsqu'un Etat membre bénéficie d'une aide financière en application des articles 136 ou 143 du TFUE, et d'inclure des conditions relatives à l'amélioration des capacités administratives dans les contrats de partenariat.
- La Commission prévoit également d'étendre les possibilités de recourir à des instruments financiers novateurs.

Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation est maintenu hors cadre financier ; un budget de 3 milliards € lui est alloué. Le Fonds de solidarité bénéficierait d'un budget de 7 milliards €, également hors cadre.

Interconnecter l'Europe

La Commission propose de créer un nouveau mécanisme pour le financement des réseaux transeuropéens dans les secteurs de l'énergie, des TIC et des transports. 40 milliards € lui seraient alloués, auxquels s'ajoutent 10 milliards tirés du Fonds de Cohésion. Seront financées des infrastructures prioritaires préalablement sélectionnées (liste provisoire reprise en annexe à la communication).

Le mécanisme sera géré de manière centralisée, et des taux de cofinancement plus élevés seront prévus pour les régions en Convergence. La Commission travaillera en concertation étroite avec la BEI et d'autres banques d'investissement publiques pour le financement des projets. Elle encouragera notamment le recours aux emprunts obligataires européens.

Une politique agricole commune efficace dans l'utilisation des ressources

La Commission propose le maintien de la structure de la PAC en 2 piliers, avec les changements suivants:

- Écologisation des paiements directs : 30 % de l'aide directe seront subordonnés à l'écologisation;
- Convergence des paiements: les niveaux de soutien direct à l'hectare seront progressivement adaptés et la répartition des fonds alloués au développement rural sera réexaminée sur base de critères plus objectifs et sera davantage orientée vers les objectifs de la PAC.
- Plafonnement du niveau des paiements directs.

Le second pilier de la PAC qui couvre le développement rural sera couvert par le cadre stratégique commun applicable aux fonds structurels et les contrats de partenariat conclus avec les Etats membres. Il sera en outre soumis aux mêmes dispositions en matière de conditionnalités que les Fonds structurels.

Il est proposé de créer deux instruments hors cadre financier : un mécanisme d'urgence pour réagir aux situations de crise et un nouveau champ d'application pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

³ Actuellement le capping est compris entre 3 % et 4 %, selon le niveau de RNB par habitant des Etats membres.

Les fonds consacrés à la sécurité alimentaire sont transférés à la rubrique 3 et l'aide alimentaire en faveur des populations les plus défavorisées à la rubrique 1 (Politique de Cohésion/FSE). Il est prévu qu'une enveloppe de 4,5 milliards € soit consacrée à la recherche et l'innovation dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la bioéconomie et de l'agriculture dans le cadre du programme Horizon 2020.

Investir dans les ressources humaines

L'essentiel du budget en ce domaine relève du FSE. Par ailleurs, la Commission propose de renforcer les programmes pour l'éducation et la formation (Education et formation tout au long de la vie, Erasmus Mundus, Jeunesse, Léonardo) et d'en augmenter le budget (15,2 milliards €), dans le cadre d'un programme intégré. Elle proposera également d'élaborer en collaboration avec la BEI un programme innovant offrant des garanties en faveur de la mobilité des étudiants de 3^{ème} cycle.

Un programme pour une Europe créative en faveur des activités culturelles et des médias sera doté d'un budget de 1,6 milliard €. Y sera notamment développé un instrument financier novateur géré par le groupe BEI et destiné à apporter des capitaux propres et des capitaux d'emprunt aux industries culturelles et créatives.

Relever les défis liés aux migrations

Ce domaine a subi des changements significatifs dans le cadre du Traité de Lisbonne. La Commission propose de simplifier les instruments en la matière, en les articulant sur deux piliers : un Fonds pour les migrations et l'asile et un Fonds pour la sécurité intérieure. Elle envisage également de passer à une programmation pluriannuelle.

La Commission propose également de renforcer l'efficacité, la cohérence et la visibilité de la réaction de l'UE aux catastrophes.

L'UE en tant qu'acteur mondial

La Commission propose de réorienter le financement des programmes mis en œuvre dans les pays industrialisés et les économies émergentes et de créer à la place un nouvel instrument de partenariat qui soutiendra nos intérêts économiques dans le reste du monde. Il s'agit d'offrir des opportunités accrues pour les entreprises européennes via la promotion des échanges et la convergence réglementaire.

Le Fonds européen de développement (FED), le Fonds mondial de lutte contre le changement climatique et de protection de la diversité et la réserve d'aide d'urgence sont prévus hors cadre financier. Concernant le FED, la Commission estime que les conditions permettant de l'intégrer pleinement au budget ne sont pas remplies, elle pourra néanmoins envisager de modifier la clé de contribution au FED.

Galileo, ITER et GMES

La Commission propose une approche différente pour le financement des projets Galileo d'une part, ITER et GMES d'autre part. Galileo est intégré dans le cadre pluriannuel dans la mesure où ses besoins futurs pourront être couverts et où l'UE est l'unique propriétaire du projet.

Les coûts et/ou dépassement de coûts concernant ITER et GMES sont trop élevés pour être supportés exclusivement par le budget de l'UE. Leur financement est donc prévu hors cadre financier.

Action pour le climat

Afin d'augmenter la part du budget de l'UE dédier à la lutte contre le changement climatique, cette priorité sera intégrée de manière transversale dans les différents instruments. Cela s'accompagnera par une obligation de repérage des dépenses. Des critères précis et des règles en matière de suivi et de rapportage pour tous les instruments politiques concernés (notamment Politique de Cohésion, PAC, recherche et innovation), qui incluront un objectif spécifique lié au climat et un indicateur de résultat.

A noter que des dispositions similaires seraient prévues en matière d'environnement.

Concernant les instruments financiers novateurs, la Commission propose de les rationaliser et de définir des règles communes de manière à définir une vision stratégique intégrée de leur utilisation aux niveaux UE et national/régional. La Commission propose un nouvel instrument, l'initiative de l'UE en faveur d'emprunts obligataires pour le financement de projets.

Au niveau de la mise en œuvre, l'accent est mis sur la simplification, ce qui nécessitera une révision des dispositions générales du règlement financier, et une simplification des règles sectorielles. Des efforts devront également être consentis au niveau national, notamment dans le domaine de la gestion partagée. Une communication consacrée à la simplification est annoncée pour fin 2011. Les propositions de la Commission vont également dans le sens d'une réduction du nombre de programmes, et de la définition de cadres communs (p.ex. en matière de RDI et pour les fonds en gestion partagée).

La Commission souhaite également recourir davantage aux agences exécutives existantes. Il ne s'agit pas de créer de nouvelles agences, mais de revoir au besoin le mandat des agences existantes. Par ailleurs, elle propose de continuer à simplifier et rationaliser l'administration des institutions, agences et organes de l'UE. Elle propose une réduction de 5 % des effectifs de chaque institution/service, agence et autre organe.

Quant à la durée du cadre financier, la proposition est de maintenir une durée de 7 ans, permettant de renforcer le lien avec la Stratégie Europe 2020. La Commission présentera en 2016 une évaluation de la mise en œuvre du cadre financier, éventuellement assortie de propositions.

Pour flexibiliser la gestion, des propositions sont émises dans les propositions de règlement et d'accord interinstitutionnel. Les bases juridiques des différents instruments proposeront un recours accru aux actes délégués. La Commission proposera par ailleurs de durcir les règles applicables à la planification et à la gestion financière des programmes financés par l'UE, notamment des Fonds structurels.

Des propositions législatives relatives aux différents programmes et instruments de dépenses seront publiées d'ici fin 2011. La Commission proposera des modifications au cadre si la Croatie devient membre de l'UE avant son entrée en vigueur.



Commentaires

- Le montant total du budget est en légère hausse par rapport à 2007-2013 (+3,2 %), et représente 1,05 % du Revenu National Brut de l'UE en crédits d'engagements (soit 1 % en crédits de paiements). Il s'agit donc globalement d'un statu quo, la Commission présentant une proposition intermédiaire entre les positions exprimées par le Parlement et le Conseil.
- La structure proposée est relativement similaire au cadre actuel, les intitulés ayant été adaptés. Il y a néanmoins quelques glissements entre rubriques. On peut noter en particulier des propositions budgétaires ambitieuses en matière de recherche et d'innovation, et le maintien d'une enveloppe importante pour la Politique de Cohésion, ainsi que le maintien d'un programme en faveur de la compétitivité et des PME.
- La part de la rubrique 1 est en hausse de 3 %. Au sein de cette rubrique, la Politique de cohésion (au sens strict) voit son budget se réduire de 5,3 %, sa part étant par conséquent également diminuée, notamment au profit du nouveau mécanisme pour l'interconnexion en Europe.
- Un accent transversal est porté sur le développement des instruments financiers novateurs. A noter qu'une communication spécifique de la Commission est attendue sur le sujet.
- Les propositions émises concernant la Politique de Cohésion sont globalement conformes aux idées avancées dans le 5^{ème} rapport sur la Cohésion (cf. position wallonne adoptée en janvier 2011). On peut relever en particulier la proposition de créer une nouvelle catégorie de régions (régions en transition), option qui avait été explicitement soutenue par la Wallonie et la Belgique. Cette catégorie concernerait 4 provinces belges : le Hainaut, Liège, Namur et Luxembourg.
 - Sur le plan budgétaire, on peut pointer les éléments suivants : Le poids de la Convergence régionale est en réduction étant donné la réduction du nombre de régions concernées, le budget proposé pour la catégorie des régions en transition est supérieur au budget cumulé des phasing out statistique et phasing in actuels mais il concerne un nombre de régions plus important, les poids et budgets dédiés à la Compétitivité régionale et à la Coopération territoriale sont en augmentation.
- Concernant la **recherche et l'innovation**, l'approche retenue est conforme à la vision plus intégrée de la recherche et de l'innovation telle que définie dans l'Union de l'Innovation, et soutenue par la Belgique et la Wallonie (voir notamment la réponse de la DGO6 de mai 2011 au livre vert sur le cadre stratégique commun). Le programme couvrirait tant la recherche fondamentale que la recherche industrielle et la commercialisation.
 - Sur le plan budgétaire, les propositions (80 milliards €) sont en hausse par rapport à la période actuelle (en prix courants, le budget du 7^{ème} PCRD est de 55,4 milliards €. Le CIP porte sur un budget de 2,2 milliards €, mais seulement une partie de ses actions seront reprises dans le programme commun). Une hausse du budget de l'EIT et du budget consacré à la recherche exploratoire est annoncée.
- On peut noter le maintien d'un programme ambitieux pour le soutien à la compétitivité et aux PME, basé sur la poursuite du premier pilier du CIP (à l'exception du volet innovation, repris dans Horizon 2020). Il s'agit d'un outil

Service Public de Wallonie - Direction de la Politique Economique



important pour assurer la mise en œuvre du Small Business Act. Par ailleurs, le lien avec l'initiative phare sur la politique industrielle intégrée est également assuré.

Le budget proposé (2,4 milliards €) apparaît relativement stable : le budget du Pilier Entrepreneuriat et Innovation (PEI) du CIP pour la période 2007-2013 se monte à 2,17 milliards € (à prix courants). Une partie des instruments financiers (GIF) est transférée sous le programme Horizon 2020, mais devrait être remplacée par de nouveaux outils.

Les actions portant sur les industries créatives sont intégrées dans un nouveau programme « Europe créative » (rubrique 3 du cadre financier). Y sera notamment prévue la création d'un nouvel instrument financier novateur.



Cadre financier pluriannuel 2014-2020 – Proposition de la Commission

Engagements – Millions €, Prix 2011	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2014-2020
1. Croissance intelligente et inclusive	64.696	66.580	68.133	69.956	71.596	73.768	76.179	490.908
dont cohésion sociale, économique et territoriale	50.468	51.543	52.542	53.609	54.798	55.955	57.105	376.020
2. Croissance durable : ressources naturelles	57.386	56.527	55.702	54.861	53.837	52.829	51.784	382.926
dont dépenses relatives au marché et paiements directs	42.244	41.623	41.029	40.420	39.618	38.831	38.060	281.825
3. Sécurité et citoyenneté	2.532	2.571	2.609	2.648	2.687	2.726	2.763	18.536
4. L'Europe dans le monde	9.400	9.645	9.845	9.960	10.150	10.380	10.620	70.000
5. Administration	8.542	8.679	8.79 6	8.943	9.073	9.225	9.371	62.629
dont dépenses administratives des institutions	6.967	7.039	7.108	7.191	7.288	7.385	7.485	50.463
TOTAL	142.556	144.002	145.085	146.368	147.343	148.928	150.717	1.024.999
% RNB	1,08%	1,07%	1,06%	1,06%	1,05%	1,04%	1,03%	1,05%
Total crédits paiement	133.851	141.278	135.516	138.396	142.247	142.916	137.994	972.198
% RNB	1,01%	1,05%	0,99%	1,00%	1,01%	1,00%	0,94%	1,00%
Hors CFP								
Réserve d'aide d'urgence	350	350	350	350	350	350	350	2.450
Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	429	429	429	429	429	429	429	3.003
Fonds de solidarité	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	7.000
Instrument de flexibilité	500	500	500	500	500	500	500	3.500
Réserve pour les crises dans le secteur agricole	500	500	500	500	500	500	500	3.500
ITER	886	624	299	291	261	232	114	2.707
GMES	834	834	834	834	834	834	834	5.838
FED ACP	3.271	4.300	4.348	4.407	4.475	4.554	4.644	29.999
FED PTOM	46	46	46	46	46	46	46	322
Total	7.816	8.583	8.306	8.357	8.395	8.445	8.417	58.319
CFP+Hors CFP	150.372	152.585	153.391	154.725	155.738	157.373	159.134	1.083.318

Source : Commission Européenne.

%	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2014-2020
1. Croissance intelligente et inclusive	45,4%	46,2%	47,0%	47,8%	48,6%	49,5%	50,5%	47,9%
dont cohésion sociale, économique et territoriale	35,4%	35,8%	36,2%	36,6%	37,2%	37,6%	37,9%	36,7%
2. Croissance durable : ressources naturelles	40,3%	39,3%	38,4%	37,5%	36,5%	35,5%	34,4%	37,4%
dont dépenses relatives au marché et paiements directs	29,6%	28,9%	28,3%	27,6%	26,9%	26,1%	25,3%	27,5%
3. Sécurité et citoyenneté	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%
4. L'Europe dans le monde	6,6%	6,7%	6,8%	6,8%	6,9%	7,0%	7,0%	6,8%
5. Administration	6,0%	6,0%	6,1%	6,1%	6,2%	6,2%	6,2%	6,1%
dont dépenses administratives des institutions	4,9%	4,9%	4,9%	4,9%	4,9%	5,0%	5,0%	4,9%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Hors CFP								
Réserve d'aide d'urgence	4,5%	4,1%	4,2%	4,2%	4,2%	4,1%	4,2%	4,2%
Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	5,5%	5,0%	5,2%	5,1%	5,1%	5,1%	5,1%	5,1%
Fonds de solidarité	12,8%	11,7%	12,0%	12,0%	11,9%	11,8%	11,9%	12,0%
Instrument de flexibilité	6,4%	5,8%	6,0%	6,0%	6,0%	5,9%	5,9%	6,0%
Réserve pour les crises dans le secteur agricole	6,4%	5,8%	6,0%	6,0%	6,0%	5,9%	5,9%	6,0%
ITER	11,3%	7,3%	3,6%	3,5%	3,1%	2,7%	1,4%	4,6%
GMES	10,7%	9,7%	10,0%	10,0%	9,9%	9,9%	9,9%	10,0%
FED ACP	41,9%	50,1%	52,3%	52,7%	53,3%	53,9%	55,2%	51,4%
FED PTOM	0,6%	0,5%	0,6%	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%	0,6%
Fonds mondial de lutte contre le changement climatique								
et de protection de la biodiversité	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Calculs propres.

Comparaison 2007-2013 / 2014-2020 (prix 2011)

2007-2013			2014-2020		Evolution	
	Millions €	%		Millions €	%	%
1. Croissance durable	445.488	44,8%	1. Croissance intelligente et inclusive	490.908	47,9%	+10,2%
1a) Compétitivité pour la croissance et l'emploi	90.676	9,1%				
1b) Cohésion pour la croissance et l'emploi	354.812	35,7%	dont cohésion sociale, économique et territoriale	376.020	36,7%	+6,0%
			Politique de Cohésion	336.017	32,8%	-5,3%
2. Conservation et gestion des ressources naturelles	421.132	42,4%	2. Croissance durable : ressources naturelles	382.926	37,4%	-9,1%
dont dépenses relatives au marché et paiements			dont dépenses relatives au marché et paiements			
directs	336.686	33,9%	directs	281.825	27,5%	-16,3%
3. Citoyenneté, liberté, sécurité et justice	12.366	1,2%	3. Sécurité et citoyenneté	18.536	1,8%	+49,9%
3a. Liberté, sécurité et justice	7.610	0,8%				
3b. Citoyenneté	4.756	0,5%				
4. L'UE en tant que partenaire mondial	56.817	5,7%	4. L'Europe dans le monde	70.000	6,8%	+23,2%
5. Administration	56.896	5,7%	5. Administration	62.629	6,1%	+10,1%
			dont dépenses administratives des institutions	50.463	4,9%	
6. Compensations	919	0,09%				
TOTAL	993.618	100,00%	TOTAL	1.024.999	100,0%	+3,2%
% RNB	1,05%		% RNB	1,05%		

Source : Commission Européenne, calculs propres.



Cadre financier pluriannuel 2014-2020 – Détail

CFP 2014-2020, Prix 2011	Millions €	%
Rubrique 1. Croissance intelligente et inclusive	490.910	47,89%
Galileo	7.000	0,68%
Sûreté nucléaire + déclassement	701	0,07%
CSC pour la recherche et l'innovation	80.000	7,80%
Nouvelle compétitivité/PME	2.380	0,23%
Education unique, formation, jeunesse et sports	15.211	1,48%
Agenda social	850	0,08%
Douane-Fiscalis-Lutte contre la fraude	840	0,08%
Agences	2.031	0,20%
Autres	1.869	0,18%
Marge	4.011	0,39%
	0	•
Energie	9.121	0,89%
Transports	21.694	2,12%
TIC	9.185	0,90%
Mécanisme pour l'interconnexion en Europe	40.000	3,90%
*	0	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Convergence régionale	162.590	15,86%
Régions en transition	38.952	3,80%
Compétitivité	53.144	5,18%
Coopération territoriale	11.697	1,14%
Fonds de cohésion	68.710	6,70%
Régions ultrapériphériques et à faible densité de population	924	0,09%
Politique de Cohésion	336.017	32,78%
•		•
Rubrique 2. Croissance durable : ressources naturelles	382.929	37,36%
Sous-plafond PAC (paiements directs+dépenses de marché)	281.825	27,49%
Développement rural	89.897	8,77%
FEAMP (mesures de marché comprises) + APP + ORP	6.685	0,65%
Environnement et action pour le climat (Life+)	3.200	0,31%
Agences	343	0,03%
Marge	979	0,10%
<u> </u>		
Rubrique 3. Sécurité et citoyenneté	18.536	1,81%
Fonds de gestion des flux migratoires	3.433	0,33%
Sécurité intérieure	4.116	0,40%
Technologies de l'information	729	0,07%
Justice	416	0,04%
Droits fondamentaux et citoyenneté	387	0,04%
Protection civile	245	0,02%
Citoyens pour l'Europe	203	0,02%
Sécurité alimentaire	2.178	0,21%



CFP 2014-2020, Prix 2011	Millions €	%
Santé publique	396	0,04%
Protection des consommateurs	175	0,02%
Programme pour une Europe créative	1.590	0,16%
Agences	3.017	0,29%
Autres	742	0,07%
Marges	909	0,09%
Rubrique 4. L'Europe dans le monde	70.011	6,83%
Instrument d'aide de préadhésion (IAP)	12.523	1,22%
Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEPV)	16.097	1,57%
IEDHH	1.400	0,14%
Instrument de stabilité	2.513	0,25%
Sécurité (PESC)	2.513	0,25%
Instrument de partenariat (IP)	1.000	0,10%
Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)	20.597	2,01%
Aide humanitaire	6.405	0,62%
Protection civile (CPFI) + CRE	210	0,02%
EVHAC	210	0,02%
Instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN)	560	0,05%
Aide macrofinancière	593	0,06%
Fonds de garantie relatif aux actions extérieures	1.257	0,12%
Agences	140	0,01%
Autres	993	0,10%
Marge	3.000	0,29%
Rubrique 5. Administration	62.631	6,11%
Dépenses de retraite et écoles européennes	12.164	1,19%
Dépenses administratives des institutions	49.065	4,79%
Marge	1.402	0,14%
Total	1.025.017	100,00%
% RNB	1,05%	

Source : Commission Européenne, calculs propres.